

REGLEMENTATION POUR LES VOYAGES

Les propositions de voyages sont réservées à l'agent, son conjoint et ses enfants à charge. Si des places restent disponibles après les dates d'inscription, le voyage sera ouvert aux membres de la famille, voir les amis, moyennant une somme supérieure à celle proposée aux personnels.

Nous vous informons qu'au vu des problèmes rencontrés lors de l'organisation des voyages. Dorénavant, aucun remboursement n'aura lieu après inscription.

De plus si les horaires de ramassage « départ et arrivée » ne sont pas respectés sans prévenir la responsable du voyage, dont le numéro de téléphone vous sera communiqué, le COS se réserve le droit de faire partir le transporteur sans attendre.

Nous vous informons également que ne seront pas inscrits :

- les personnes dont les coupons d'inscriptions ne seront pas remplies correctement,
- dont les paiements ne seront pas joints, (inscrire au dos du ou des chèques le voyage concerné et joindre tous les chèques à l'inscription),
- dont les dates de délais d'inscription ne seront pas respectées.

Lors d'un voyage si vous ne souhaitez pas participer à la visite prévue merci de le signaler à l'inscription afin que le COS n'engage pas de frais.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Les Membres du Conseil d'Administration